



Propositions pour une ville durable, attractive, solidaire

Amiens, capitale régionale, ville à taille humaine

Ces propositions ne couvrent pas l'intégralité du projet municipal qui sont contenues par ailleurs dans le projet EELV. Ils n'épuisent pas les sujets qui pourront être discutés ensuite.

Ces points sont soumis au débat afin de pouvoir vérifier quels sont les points d'accord, de désaccord, de compromis qui peuvent se dessiner au sein de la majorité sur une série de priorités.

1 – ÉTALEMENT URBAIN. Lutter contre l'étalement urbain en stoppant notamment les projets d'extension envisagés à l'ouest et au nord. Travailler en priorité sur la continuité urbaine et les dents creuses

2 – COMMERCE. Soutenir l'implantation de commerces de proximité dans les quartiers et le centre-ville (pas de nouvelles zones commerciales). Anticiper la mutation du commerce de grande surface avec la montée de la vente en ligne.

3 – INFRASTRUCTURES. agir en priorité pour les transports du quotidien (ligne Paris-Boulogne, TER, Tramway, bus) et la réorientation du transport de marchandises vers le rail pour utiliser les potentialités de Longueau, plutôt que de soutenir des projets chimériques et coûteux (ligne TGV par Amiens, canal seine nord...).... Valoriser la connexion au réseau TGV avec Picardie Roissy

4 – TRAMWAY. Position très favorable au tramway. Examen collectif des choix stratégiques sur le tramway : desserte du centre-ville, perspective d'une deuxième ligne, connexion avec réseau bus, en ouvrant les perspectives au-delà du tracé soumis au débat.

5 – PDU : objectif de réduction significative de la part des déplacements en automobile en ville, et objectif d'augmentation significatif de la part du vélo dans les déplacements avec un nouveau plan vélo et des financements dédiés, extension et valorisation du service de location. Limitation de la vitesse en ville. Etendre le stationnement résidentiel à tous les quartiers proches du centre. Engager des négociations pour rendre gratuite la rocade ouest . Réétudier le potentiel des voies de chemin de fer desservant Amiens afin de les utiliser pour les transports urbains

6 – URBANISME. Aménager les espaces urbains aujourd'hui voués à l'automobile pour en faire des espaces pacifiés et favorisant l'intermodalité :

- -place st roch,avec une ZAC sur quartier de la gare

- place Vogel (en envisageant une navette fluviale pour relier St Maurice, Montières, Etouvie, Grand Marais)
- l'esplanade Branly

-Projet d'éco-quartier sur le site de Montières, pour dessiner une continuité urbaine entre Etouvie et le centre

-Hôpital Nord : mener une étude pour dédier le site à des usages para-médicaux afin de réutiliser les aménagements, notamment pour un espace dédié à la dépendance

7– ZI NORD. Requalification de la zone industrielle Nord pour faciliter les aménagements liés aux sites Seveso et mettre en place un programme d'écologie industrielle.

8– ENERGIE. Création d'une Agence Locale Energie-Climat menant à bien la communication et le conseil sur le territoire. Elle serait chargée de mener à bien les programmes d'efficacité énergétique dans l'habitat, l'industrie, et de développer les énergies renouvelables. Elle disposerait d'un budget en rapport avec ses missions. Dans un souci de cohérence, elle pourrait être envisagée comme Agence territoriale sur le Pays du Grand Amiénois (cf. ADUGA).

Plan de rénovation thermique de l'habitat, programme de rénovation du logement social programme de réhabilitation des amiénoises pour freiner la découpe en studios.

9 – NUISANCES ET POLLUTIONS. Plan d'action contre les nuisances et les pollutions : odeurs, qualité de l'air, de l'eau, avec un service de l'environnement doté en moyens de mesure et d'actions. Lutte contre les mauvaises odeurs à Amiens .

10 – ALIMENTATION. Développer une filière alimentaire de proximité en s'appuyant sur les restaurations collectives publiques. Intégrer marchés des repas personnes âgées à la régie ou clauses dans le choix du prestataire pour bio et filières courtes. Mise à disposition de terres agricoles autour d'Amiens. Politique d'installation d'agriculteurs. Créations d'équipements pour structurer la filière (légumerie...)

11 – TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE. Poursuivre ou mettre en place des critères objectifs, des jurys pluralistes pour les attributions publiques (subventions, places en crèches..)

12 – CONDITIONNALITE. Renforcer et systématiser l'application de clauses sociales et environnementales dans les appels d'offres (et globalement dans tous les projets).

13 – SERVICES PUBLICS. Priorité au développement de services publics locaux. Si des DSP sont accordées à des sociétés privées, les dispositions juridiques, financières, sociales et environnementales seront particulièrement étudiées

14 – REUSSITE EDUCATIVE. La réussite éducative de tous les amiénois de la naissance à l'âge

adulte doit être une priorité du mandat. Construire un nouveau projet éducatif territorial qui devra être en lien avec le futur contrat de ville visant la formation de citoyen dans toutes ses dimensions (démocratie, écologie, solidarité, culture). Les objectifs d'aide à la parentalité, de lutte contre le décrochage scolaire et d'éducation à l'environnement et au développement durable feront notamment partie du projet. Celui-ci favorisera les expérimentations éducatives allant dans ce sens.

- Poursuivre le développement de crèches municipales ou associatives. Les structures lucratives ne seront pas aidées financièrement par la collectivité, les MAM et les micro-crèches non plus. Réaliser un schéma petite enfance intercommunal, envisager des coopérations intercommunales.

- Définir une politique de développement du numérique autour des logiciels libres. Clarifier la compétence « ENT » aujourd'hui à la métropole sans élu référent.

15 – POLITIQUE DE LA VILLE. Concerter les élus sur les choix stratégiques du nouveau contrat de ville (def du choix des zones prioritaires mais aussi des objectifs prioritaires du contrat. Prendre en compte les enjeux énergétiques et de développement durable.

16 – ECONOMIE. Soutenir le développement de l'ESS dans la ville. Aider les petits porteurs de projets à bénéficier des financements publics et de modalités d'installation et de fonctionnement (locaux, gestion...). Appels à projet municipaux pour l'ESS, l'économie circulaire, les écoactivités.

17 – DECHETS. Plan de prévention des déchets pour améliorer les performances du centre de traitement. Revoir la politique de collecte et de tri pour optimiser les résultats du tri et coordonner avec des filières dans une logique d'économie circulaire. Renover les déchetteries et en construire une nouvelle.

18 – SANTE. Développer les actions et l'audience de la maison de santé. Mettre en place des actions pour lutter contre l'obésité, l'alcoolisme et les addictions. Développer l'accès aux équipements sportifs pour le public (expérimentation du sport sur prescription médicale).

19 – DEMOCRATIE LOCALE. Développer les commissions extra-municipales, ouvertes à des personnalités qualifiées (associations, professionnels...).

- Mettre en place une charte de qualité dans la relation entre les citoyens et la municipalité avec l'objectif de donner une réponse à toutes les demandes.

20 – CULTURE. Faire de la jeunesse un axe important de la politique culturelle pour répondre aux attentes spécifiques de ces publics, en matière d'offre culturelle et de tarifs.